



SANTE ET SOCIAL

INFOS - CONSEILS- DROITS FACE A LA MALADIE



LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE COMPLEMENTAIRE

La C.M.U.C. correspond à une complémentaire santé qui permet d'avoir un complément de remboursement à ce que vous verse la Sécurité Sociale.

Les bénéficiaires de la CMUC

Les personnes qui ont de faibles ressources.

Composition du foyer	Ressources mensuelles
Personne seule	598,23 EUR
2 personnes	897,35 EUR
3 personnes	1 076,82 EUR
4 personnes	1 256,29 EUR
Par personne supplémentaire	239,29 EUR

Les ressources sont calculées sur les 12 derniers mois précédant la demande.

Attention, si les ressources dépassent de 20 % maximum le plafond de ressources (ressources comprises entre 598 euros et 717 euros par mois), il peut y avoir une aide à l'acquisition d'une mutuelle.

- 150 euros d'aide pour une personne et âgée de moins de 25 ans,
- 200 euros pour une personne âgée de 26 à 59 ans,
- 400 euros pour les personnes âgées de 60 ans et plus.

Instruction du dossier

Un dossier est à compléter pour obtenir la CMUC. Vous le trouverez auprès de votre de Sécurité Sociale, des services sociaux de secteur, Sécurité Sociale ou hospitaliers. Vous pouvez l'imprimer ici :

- [Dossier de demande](#)
- [Choix de la mutuelle](#)

Vous devez envoyer différents justificatifs :

- Justificatifs de ressources sur les 12 derniers mois,
- Carte d'identité,
- Carte de séjour en cours de validité,
- Justificatif de domicile,
- Attestation sur l'honneur d'hébergement si c'est le cas,
- Copie de la carte d'identité de la personne qui héberge le cas échéant.